COMMISSION DEPARTEMENTALE
FOOTBALL D'ANIMATION

REUNION DU 27 JUIN 2022

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente) - Mme Bastos
M Sénécal

Assistent : Mme Escroignard (Comité) - M Allard (CTDAP)

Excusés : MM Jasemin - Le Nagard

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL.
Aucun document ne doit être envoyé par courrier par mail ou déposé au DVOF. La commission ne prend plus en compte aucun document, concernant les plateaux, à compter du 31 mars 2022.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur footclub.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.

ENGAGEMENTS D'EQUIPES – SAISON 2022/2023

Nous vous rappelons que pour la saison prochaine, les engagements d'équipes U6/U7 et U8/U9 se feront uniquement par l'application FAL dans Footclub

Pour les équipes U10/U11 et U12/U13, les engagements d'équipes se feront à l'aide d'un lien GOOGLE FORM que vous recevrez sur la messagerie officielle du club

Nous vous demandons de bien vouloir respecter les dates limites d'engagement afin de permettre à la Commission de préparer les premiers plateaux et calendriers de critérium.

AMENDES

CRITERIUM U12/U13

BEZONS USO : Non réception après 2ème appel de feuilles de matchs n° 24369200 – 24369291 & 24369336 du 28 05 22 – critérium U12/U13 Série 4 Poules A – C & D – contre ENT. ECOUEN-BOUFFEMONT 1 – 3 & 4
Amende : 10 € x 3 = 30 €

CERGY-PONTOISE FC : Non réception après 2ème appel de feuille de match n° 24369340 du 28 05 22 – critérium U12/U13 Série 4 Poule D contre VAUREAL FCM 4
Amende : 10 €

CRITERIUM U10/U11

BEAUCHAMP AS : Non réception après 2ème appel de feuilles de matchs n° 24364854 & 24364809 du 28 05 22 – critérium U10/U11 – série 2 Poule C & D contre VILLIERS FC 5 & 6
Amende : 10 € x 2 = 20 €

ENT. BOISSY-CORM-CHARS-ARRON : Non réception après 2ème appel de feuille de match n° 24364666 du 21 05 22 critérium U10/U11 Série 1 - Poule A contre PARMAIN AC 1
Amende : 10 €

MAGNY EN VEXIN AS : Non réception après 2ème appel de feuille de match n° 24364847 du 21 05 22 – critérium U10/U11 – Série 2 Poule D contre VILLIERS LE BEL FC 6
Amende : 10 €

VEXIN AS : Non réception après 2ème appel de feuille de match n° 24365028 du 21 05 22 – critérium U10/U11 – Série 3 Poule D contre GROSLAY FC 1
Amende : 10 €

CERGY-PONTOISE FC : Non réception après 2ème appel de feuilles de matchs n° 24367217 – 24367245 - 24367273 & 24367301 du 21 05 22 – critérium U10/U11 – Série 4 – Poules M - N – O & P contre DEUIL-ENGHIEN FC 1 – 2 – 3 & 4
Amende : 10 € x 4 = 40 €

Prochaine Réunion
Sur convocation
Bonnes Vacances à tous